



Taxe d'habitation 2009 : majoration et main levée

Par **Flora1005**, le **11/05/2010** à **18:14**

Bonjour,

Mon problème est un peu compliqué et concerne la taxe d'habitation. Je suis étudiante et est un appartement sur Lyon pour mes études. J'ai reçu ma taxe d'habitation 2008 à mon adresse de Lyon en décembre 2009 et j'ai donc payé celle-ci dans les temps impartis. Par contre, je n'ai jamais reçu ma taxe d'habitation 2009. Je ne me suis pas inquiétée étant donné que je venais de recevoir celle de 2008. Hors la semaine dernière, j'ai reçu chez mes parents (pas sur Lyon donc) un papier me disant que j'avais été majoré et qu'une main levée a été faite sur mon compte bancaire, ce qui m'a entraîné 80 euros de frais.

Je les ai donc appelés et ils m'ont dit que je n'avais pas payé à juste titre mais cela m'était difficile sans n'avoir rien reçu. A priori, ils auraient envoyé la taxe à l'adresse personnelle de mon ancienne colocataire mais à mon nom donc cela à été retourné.

Et la semaine dernière, ils ont retrouvé l'adresse de mes parents et au lieu de m'envoyer la taxe pour que je la paye, ils ont seulement envoyé un papier comme dit précédemment. Ceci est d'autant plus curieux que je n'ai pas déménagée et qu'il y a 5 mois ils ont trouvé mon adresse pour la taxe de 2008.

Vais-je pouvoir me faire rembourser les frais bancaires provoqués et ne pas payer la majoration ?

Quelle procédure, je dois suivre ?